

COMMUNE DE VILLECHETIVE
Compte rendu de la séance du 30 mars 2021

Secrétaire(s) de la séance: Bruno BROIDIOI

Présents: Nicole VIÉ, Frédéric FRISSON, Christine CHAPARRO, Christian CHIESA, Christelle ERGO, Bruno BROIDIOI, Pascal ARNAULT, Mélissa MILAT, Henri GOURDON

Absents:

Excusés: Olivier THIBAUT

Représentés: Arnaud BÉGUÉ, pouvoir à Christian CHIESA

- * Vote des subventions aux associations pour 2021
- * Frais de scolarité du RPI Villechétive / Arces-Dilo
- * Projet des travaux pour les 2 places avec demande de subventions,
- * Emprunt pour les travaux des 2 places,
- * Choix des entreprises pour l'alarme de la Briqueterie,
- * Choix des entreprises pour l'interphone de l'école,
- * Choix du maître d'oeuvre pour les travaux du gîte communal,
- * Convention avec la Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe pour la mise à disposition de matériels et de personnel,
- * Questions diverses

Adoption du dernier procès-verbal à l'unanimité

Délibérations du conseil:

Vote des subventions aux associations pour 2021 (2021 DE 01)

Après avoir étudié les différentes demandes de subventions des associations et suite à la commission des Finances qui a eu lieu le 25 mars 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention aux associations au titre de l'année 2021 comme suit :

ASSOCIATION	Subvention accordée 2021
ADIL 89	30,00 €
UNA CERISIERS	100,00 €
LES PEP 89	20,00 €
AFM TELETHON	20,00 €
AFSEP (sclérose en plaques)	20,00 €
PREVENTION ROUTIERE 89	20,00 €
France ALZHEIMER 89	20,00 €
CENTRE GEORGES FRANCOIS LECLERC	150,00 €
COOP SCOLAIRE ARCES/Dilo	400,00 €
Gymnastique Volontaire de CERISIERS	80,00 €
Musique en Othe	40,00 €

US FOOT CERISIERS	240,00 €
Restaurant du Coeur	20,00 €
Jardins de la Croisière	20,00 €
Autres	320,00 €
TOTAL	1 500,00 €

Frais de scolarité du RPI Villechétive / Arces-Dilo 2019-2020 (2021 DE 02)

Suite à la réunion de la commission du RPI qui a eu lieu le 17 février 2021 sur les comptes pour l'année 2019/2020, il apparaît que la commune de Villechétive doit recevoir une compensation de 1 575,82 € pour l'année scolaire 2019/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise le Maire à émettre un titre à l'ordre de la commune d'Arces-Dilo pour cette somme.

Projet des travaux pour les 2 places avec demande de subvention (2021 DE 03)

La commission des travaux a étudié la réfection de la place de Vaudeurs et de la place de la Mairie. Le coût est estimé à près de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- la réalisation des travaux de la place de Vaudeurs et de la place de la Mairie cette année,
- demander plusieurs devis auprès des entreprises de travaux,
- autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes compétent.

Emprunt pour les travaux des 2 places (2021 DE 04)

La commission des Finances, réunie le 25 mars 2021, propose de contracter un emprunt à hauteur de 30 000 €. Le reste serait financé par les subventions et les fonds propres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de recourir à l'emprunt pour ces travaux à hauteur de 30 000 €.

Choix des entreprises pour l'alarme de la Briqueterie (2021 DE 05)

L'alarme incendie de la Briqueterie est hors service, il convient donc de la remplacer. En revanche, suite à la visite du SDIS en 2019, notre salle des fêtes, la Briqueterie, a été re-classée en 5ème catégorie avec un niveau d'exigence de matériel d'alerte moins contraignant.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié plusieurs devis et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise STAG de Sens.

Choix des entreprises pour l'interphone de l'école (2021 DE 06)

Suite à une circulaire préfectorale demandant un renforcement de sécurité aux abords des écoles, dans le cadre du Plan Vigipirate, le stationnement est interdit sur le trottoir devant l'école. Il est fortement recommandé de fermer les portes et de procéder à l'installation d'un interphone.

Madame le Maire propose l'installation d'un interphone au portail de la place qui sera réservé à l'école. Une plaque avec les horaires sera installée à côté du portail ainsi qu'une boîte aux lettres. Le portail de la mairie ne sera ouvert qu'aux heures d'ouverture de la mairie au public.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié plusieurs devis et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise STAG de Sens.

Choix du maître d'oeuvre pour les travaux du gîte communal (2021 DE 07)

Dans le cadre du projet de création d'un gîte communal sur notre commune, le Conseil Municipal, après avoir étudié plusieurs devis et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir le devis de Mme AUBRIT Sandrine de Chablis- M. DEMAY Florent de Noyers.

Convention de mutualisation (2021 DE 08)

Afin de permettre le remboursement de frais engagés par la mise à disposition de personnels, de moyens et de matériels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- autorise Madame le Maire à signer, avec des collectivités ou groupement de collectivités, toute convention de mise à disposition de personnels, de moyens et de matériels ;
- dit que les modalités financières seront réglées dans le cadre de ladite convention dans la limite des crédits votés au Budget.

Questions diverses :

- Un conseiller municipal demande s'il est possible de mettre en place une visioconférence pour les réunions du conseil municipal, en cas d'éloignement du domicile les jours de réunion. Le Conseil n'est pas contre, un essai sera réalisé lors de la prochaine réunion.

- Une commission des travaux est prévue le 8 avril à 17h30 pour étudier les alentours de la Briqueterie, suite à la demande d'un riverain,

- Une police municipale va être créée à la mairie de Villeneuve l'Archevêque avec une possibilité d'intervention dans les communes de la Communauté de communes qui le souhaitent.

- Tenue des bureaux de vote : les élections cantonales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin prochain, les conseillers sont invités à prévoir leur créneau horaire pour la tenue de ces élections lors de la prochaine réunion de conseil.

- Des marches de la salle des fêtes, côté cuisine, sont abîmées. Elles sont à refaire.

- Le grillage derrière le four de la Briqueterie est à faire

- Les travaux sur le portail du local technique sont en attente de réalisation.

- Contrôle des bornes incendie : la commande groupée organisée par la Communauté de communes sera réalisée par la société CDA

- Distributeur de pain : la boulangerie de Charmoy effectue une grande tournée en fournissant plusieurs distributeurs de pain, à voir s'il serait intéressé de venir jusqu'à Villechétive,

- Des trous ont été signalés sur le chemin derrière l'école.

Fin de séance à 21 h 45